



Réunion du : 09 août 2021

Présidence : Patrick BOS

Présents : David AUZOLLE, Yann CHARRETON, Patrick IMBERT, Pierre-Antoine MONTAGUT, Adrien ROUSSILHE, Didier VAUR, Mohamadou SOW.

Excusés : Thomas BESSON, Eric CANIS, Gérard CHEVALIER, Jean-Marc LACAMBRE, Frédéric SELLIER.

Le secrétariat est assuré, par Pierre-Antoine MONTAGUT.
PV du 17 mai 2021 : adopté

Condoléances à Monsieur Eugène GAMEL (ancien arbitre) pour le décès de son épouse, et à Jean-Philippe VIARS pour le décès de son père.

Vœux de rétablissement à Stéphane BOYER et Gérard COURBON

➤ **Points sur la réunion Comité Directeur- CDA:**

Le bureau du Comité Directeur a décidé de rencontrer les représentants de la CDA le Lundi 02 Août pour faire le point sur la saison passée, connaître l'organisation et les actions prévues pour les saisons prochaines et notamment en 2021/2022.

La CDA va réajuster son organisation et améliorer la communication pour être plus efficace.

➤ **Intégration des nouveaux membres :**

La CDA va proposer au comité directeur l'intégration au sein de la commission de Yann CHARRETON et de David AUZOLLE.

➤ **Organisation de la CDA- Saison 2021/2022 :**

Président : Patrick BOS

Vice-Président : Pierre-Antoine MONTAGUT

Secrétaire : Frédéric SELLIER

Pôle Désignations et Observation :

Gérard CHEVALIER – désignations et observations Jeunes

Pierre-Antoine MONTAGUT- désignations et observations Sénior

Pôle Formation Initiale :

David AUZOLLE- Responsable de la formation initiale en Arbitrage

Yann CHARRETON, Adrien ROUSSILHE

Communication :

Mohamadou SOW

Relation avec le Comité directeur :

Patrick IMBERT et Mohamadou SOW

Organisation du stage de début de Saison le 04 septembre 2021 :

Encadrement test physique : Didier VAUR, Yann CHARRETON, Frédéric SELLIER.

Préparation du questionnaire : Yann CHARRETON, Frédéric SELLIER et Pierre-Antoine MONTAGUT

Support pour présentation des modifications des lois du jeu : David AUZOLLE

Support et animation de la séance 7 pour les arbitres stagiaires : David AUZOLLE et Patrick DIAT

➤ **Points sur les effectifs :**

Rappel : Pour couvrir son club au sens du statut de l'arbitrage, il est impératif que la demande de licence soit dûment complétée et signée. Elle doit être saisie dans footclub par le club avant le 31 août 2021. Attention, tant que le message manquant est affiché sur FootClub, la licence ne peut être validée. Passé ce délai, l'arbitre ne pourra couvrir son club au sens du statut de l'arbitrage.

A la date du 09 août 2021, 53 dossiers d'arbitres ont été retournés.

Arrêt d'arbitre :

D1 : Gaétan MIGNE

D2 : Bruno JACQUEMARD

D3 : Patrice REGIMBEAU- Samuel DUMONT

Remerciements pour les services rendus à l'arbitrage cantalien

Année sabbatique :

D2 : Ludovic COUSSEGAL et Jérôme SEGUIN

D3 : Louis MOSSER, Handy FLEURISMOND, Mathias BRUEL

Tous les arbitres séniors, n'ayant pas renouvelé leurs dossiers (licence, dossier médicaux....) ont été contactés (appel, sms). Pour certain, nous n'avons pas de nouvelles.

Pour les arbitres jeunes, Patrick IMBERT s'est occupé de relancer.

➤ **Points sur les classements :**

Compte tenu des arbitres arrêts et des années sabbatiques, la CDA doit compléter les effectifs en catégorie D1 et D2.

La CDA proposera pour validation au comité directeur les arbitres qui seront affectés en catégorie D1 et D2.

➤ **Points sur les observateurs :**

La CDA va proposer au comité directeur pour validation la candidature de Yann CHARRETON pour observer les arbitres en catégorie D1 et d'Eric NURIT pour les arbitres en catégorie D2.

François PLAZE a fait part de son souhait d'arrêter les observations durant la saison 2021/2022.

➤ **Stage de début de saison :**

Le stage de début de saison est obligatoire (si absence, application du règlement intérieur). Il se déroulera le samedi 04 septembre 2021 à partir de 9 heures au district du Cantal à Aurillac. **Le stage se déroulera toute la journée pour les arbitres officiels.**

Pour les arbitres D5 auxiliaires, présence obligatoire à partir de 13 h 30.

9 h 00 – 9 h 30 : Appel des arbitres et bilan de la saison par le président de CDA

9 h 30 – 11 h 00 : Test physique- **Obligatoire pour tous les arbitres sauf les stagiaires.** Présentation de la séance 7 - **Obligatoire pour tous les arbitres les stagiaires.**

11h 00 –12 h 00 : Parole au Président de District et au Président de la Commission Sportive

12 h 00 –13 h 30 : Repas – Buffet froid

13h 30 –14 h : Parole à l'UNAF Cantal

14 h 00 – 15 h 00 : Questionnaire

15 h 00 –16 h 00 : Thème sur l'arbitrage et rappel administratif

16h 00 – 16 h15 : Questions diverses

16h 30 : Fin du stage

➤ **SITUATION SANITAIRE :**

La FFF a communiqué sur la mise en place du pass sanitaire, merci de prendre connaissance du communiqué :<https://laurafoot.fff.fr/simple/vaccin-et-pass-sanitaire-pour-le-retour-au-foot/>

LE PASS SANITAIRE SERA OBLIGATOIRE jusqu'à nouvel ordre durant les stages, formation organiser par la CDA et pour les désignations d'arbitre. Un questionnaire a été envoyé aux arbitres dans ce sens.

Pour rappel, le Pass sanitaire consiste en la présentation numérique ([via l'application TousAntiCovid](#)) ou papier d'une preuve sanitaire, parmi les trois

suivantes :

- un certificat de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après leur dernière vaccination ;
- un test négatif **de moins de 72h00** (contre 48 heures auparavant);
- un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement après avoir contracté la Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

➤ **Formation Initiale :**

Une formation initiale en arbitrage sera organiser au District du Cantal, Maison Départementale des Sports, Avenue du Général Leclerc, 15000 AURILLAC

- Vendredi 24 septembre 2021 de 19h à 22h
- Samedi 25 septembre de 9h à 17h30
- Vendredi 1er octobre de 19h à 22h
- Samedi 2 octobre de 9h à 17h30

Pour rappel, l'ensemble des jours de formation est obligatoire. Aucune dérogation ne sera accordée.

➤ **Questions diverses :**

Faites en séance.

Prochaine réunion prévu le lundi 30 août 2021 à 18 h 30.

La séance est levée à 21 h 00.

Suite à une exclusion ou incidents au cours d'une rencontre, les arbitres doivent absolument le cocher sur la tablette dans la partie observation d'après-match et faire un rapport complet dans les 48 heures au District.

Tout arbitre ou toute personne ayant une question ou toute autre requête devra maintenant le faire par écrit en l'adressant au président ou au secrétaire et une réponse écrite lui sera transmise

Le Président
Patrick BOS

Le Secrétaire
Pierre-Antoine MONTAGUT

RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR – ANNEXE 1-

MODALITES RELATIVES AU DEROULEMENT

DES TESTS PHYSIQUES DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX

Test Physique Arbitres de district

Le test physique sera le test de course sur terrain suivant : **TAISA** (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre). Pour chaque catégorie, les arbitres devront réaliser pour valider leur test le nombre de répétitions de la distance indiquée dans le temps mentionné pour la course et pour la récupération suivant leur catégorie dans le tableau ci-dessous.

Un arbitre peut en cours de test TAISA descendre de distance et valider le test d'une catégorie inférieure à la sienne dans l'attente du rattrapage s'il s'agit du premier Test. Dans ce cas l'arbitre ne peut en aucun cas remonter dans la distance de sa catégorie dans la suite du test.

NB : Ce test peut être réalisé sur surface herbe ou synthétique.

	TAISA		
Catégorie Arbitres	Course / Récupération	Distance	Nombre de répétitions
D1 / U19 / JAD	15"/20"	67m	30
D2	15"/20"	64m	30
D3 / D4 / AA / TJA / Autres	15"/20"	64m	24
Féminines	15"/20"	58m	24

D1 : District 1/2/3/4

JAD : Jeune arbitre de district

AA : Arbitres Auxilières

TJA : Très jeunes arbitres

Féminines : Arbitre féminin pour arbitre que le football féminin.

Les tests sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.

Pour les catégories D1 / D2 / AAD1 : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé à la suite du rattrapage

suivant les performances réalisées à l'appréciation de la Commission.

Pour les catégories D3 : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé en fin de saison suivant les performances réalisées.

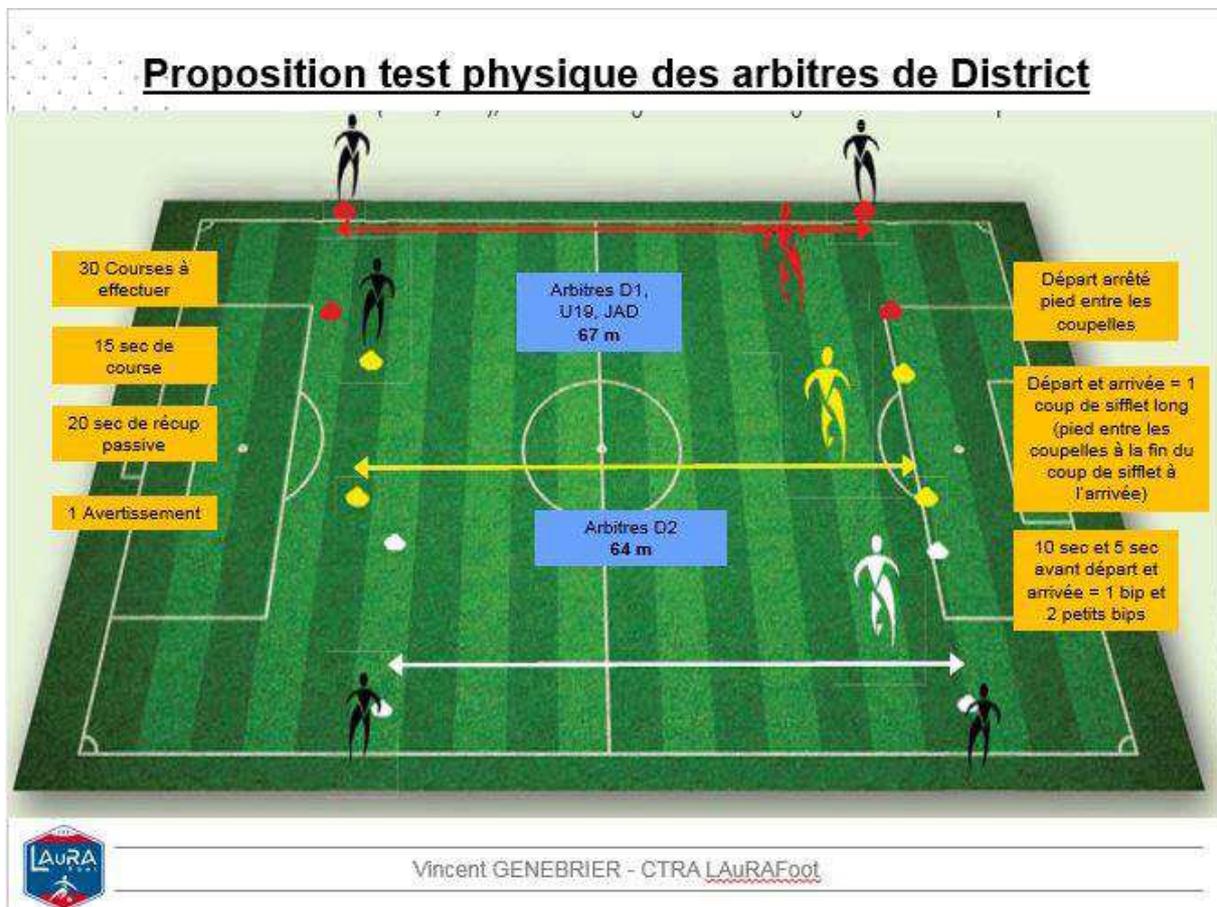
Pour les autres catégories : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée et en cas de nouvel échec, suivant les performances réalisées, la décision de laisser poursuivre ou non l'arbitrage est laissée à l'appréciation de la CDA avec à minima :

- 12 répétitions effectuées

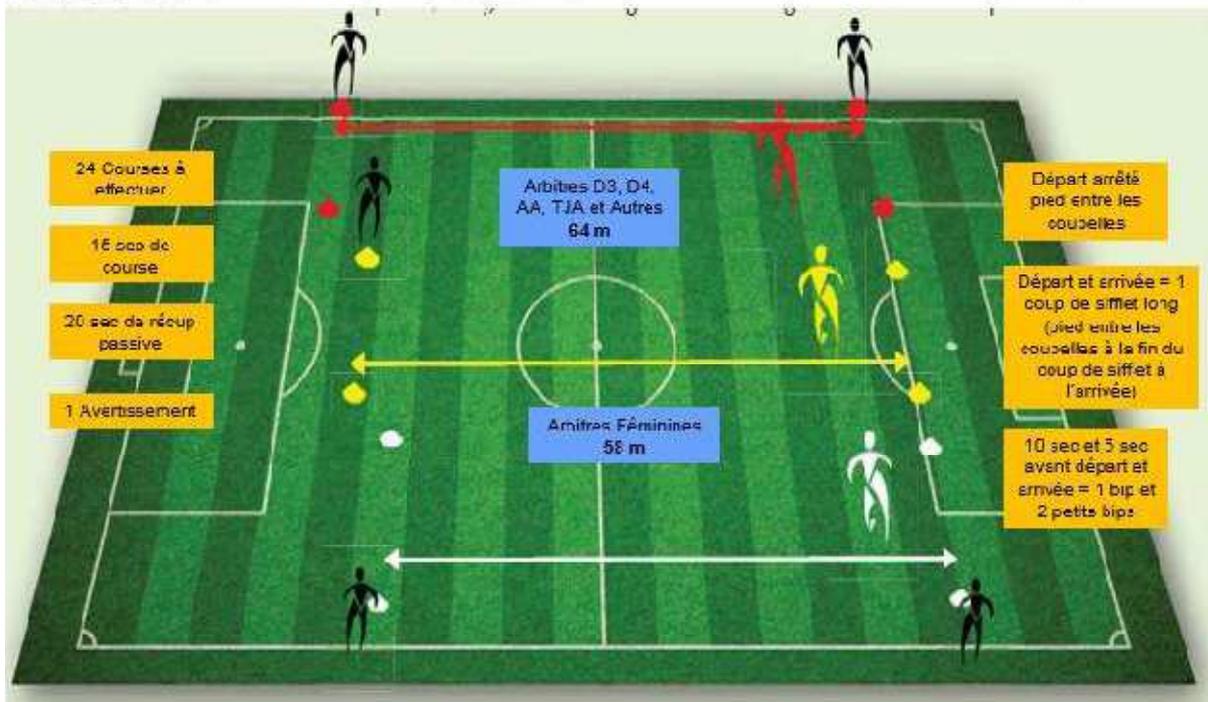
- 1^o saison d'échec : arbitrage en dernière série de district, pas de possibilité d'accession à la catégorie supérieure, 1 seul match par semaine

- 2^o saison consécutive d'échec : examen du dossier par la CDA

Pour les cas non prévus (absences, blessures, indisponibilités...) ne relevant pas du cas de force majeure, la commission examinera les situations individuelles des arbitres concernés au cas par cas. En tout état de cause, l'arbitre n'ayant pas satisfait aux obligations de sa catégorie à la suite de son deuxième essai ou à la date du dernier rattrapage lors de la saison en cours, sera automatiquement déclassé en catégorie inférieure.



Proposition test physique des arbitres de District



Vincent GENEVRIER - CTRA [LAuRAFootball.com](http://www.LAuRAFootball.com)